

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché public "Projet numérique pour les écoles élémentaires 2018-2022" - Lot 1 - Avenant n°4

N° : VA_DEC2021_72
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R.2194-5 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société PROMATEC Informatique, domiciliée à BONDUES (59910), l'avenant n°4 au lot 1 « Acquisition de matériels, logiciels et prestations » pour le marché « Projet numérique pour les écoles élémentaires 2018-2022 » afin de prendre en compte l'impact de la crise sanitaire résultant de l'épidémie de la Covid-19 et celui des évolutions technologiques sur les fournitures de matériels.

Cet avenant a pour objet de modifier les prix unitaires du marché concernant l'acquisition de matériels. Cette modification entraîne une augmentation moyenne de 7.06% sur ces prix.

Imputation budgétaire : 2183 213 3300

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.5 Informatique

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 3 mars 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178709A-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 4 mars 2021